



Chassieu le, 29 septembre 2008.

Mme Rachida DATI  
Ministre de la Justice  
13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01

Objet : PLU de Décines. Rapport du commissaire enquêteur.

Madame le Ministre,

Afin de pouvoir changer le PLU de Décines-Charpieu et particulièrement la destination des terrains de la zone dite du « Grand Montout » (pour y réaliser entre autre un équipement sportif comprenant un stade de 60 000 place) la Communauté Urbaine de Lyon a décidé en janvier 2008 de lancer la procédure d'enquête publique nécessaire à cette modification.

Un Commissaire enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif pour procéder à cette enquête publique qui s'est déroulée entre le 19 mai et le 25 juin 2008.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 11 juillet 2008 avec un avis défavorable .

Le 25 septembre, M. le Président de la Communauté Urbaine de Lyon a annoncé à la télévision que le Commissaire enquêteur l'avait informé qu'il revenait sur sa décision d'avis défavorable et ce, dans un nouveau rapport qu'il transmettait au Tribunal Administratif de Lyon.

A priori, l'émission d'une nouvelle « mouture » du rapport d'enquête publique serait une grande première puisque le Président du Tribunal Administratif a écrit depuis que seul le premier rapport devait être pris en compte, sous réserve de vérification de la jurisprudence.

Cette situation nouvelle a jeté le trouble dans la population.

Comment un homme, nommé par le Tribunal Administratif pour ses compétences, aurait -il été conduit à changer d'avis 2 mois après l'émission de son rapport ? A t-il subi des pressions ? Si oui, par qui ? Dans ce cas ceux qui auraient exercé des pressions seraient-ils redevables de poursuites judiciaires ?

Ce sont là autant de questions auxquelles la population souhaite voir apporter des réponses.

Aujourd'hui, dans l'opinion, c'est la crédibilité du Tribunal Administratif qui est en cause puisque c'est lui qui a la responsabilité du rapport remis par le Commissaire enquêteur qu'il a lui même nommé.

Nous espérons que vous pourrez apporter à nos questionnements les réponses souhaitées.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de l'Association  
Michel POËT

